ACADÉMIE
DE BESANÇON
Liberté
Égalité
Fraternité

Rectorat
Direction de l'organisation scolaire

Arrêté N° 2025-05

relatif aux sections sportives scolaires – établissements privés sous contrat

La rectrice de la région académique Bourgogne-Franche-Comté
Rectrice de l'académie de Besançon
Chancelière des universités

Vu le code de l'éducation,
Vu la circulaire ministérielle du 15 décembre 2023 (NOR : MENE2334358C) relative aux sections sportives scolaires,

Article 1 : Dans le cadre d'un plan pluriannuel 2025-2028 dans les lycées et 2025-2029 dans les collèges, sont autorisées dans les établissements privés, à compter de l'année scolaire 2025-2026, les sections sportives scolaires ci-dessous désignées :

Libellé		Discipline sportive		
Département	**Etablissement privé**	**Maintien**	**Fermeture**	**Ouverture**
DOUBS				
LYCEE				
Besançon	LGT Saint-Jean	Futsal (tête de réseau. Partenaire du réseau : SEP du LPO Jules Haag)		
COLLEGE				
Besançon	Notre-Dame	Football		
Besançon	Sainte-Ursule		Badminton	
Maîche	Saint-Joseph	Football Arts du cirque		
Morteau	Sainte-Jeanne d'Arc	Football		
Ornans	Sainte-Marie	Football masculin (tête de réseau. Partenaires du réseau : Clg Sacré Cœur Amancey) Football féminin (tête de réseau. Partenaires du réseau : Clg Sacré Cœur Amancey, Clg Pierre Vernier Ornans)		
Pirey	Cartannaz			Football
Pontarlier	Les Augustins	Judo Gymnastique		

JURA				
COLLEGE				
Champagnole	Sainte-Jeanne d'Arc	Football		
Dole	Notre-Dame de Mont-Roland	Football Natation		
Saint-Claude	Saint-Oyend	Football (tête de réseau. Partenaires du réseau : Clg Pré-Saint-Sauveur, Clg du Plateau Lavans-Les Saint-Claude)		
HAUTE-SAONE				
COLLEGE				
Gray	Saint-Pierre Fourier			**Football**
Héricourt	Saint-Joseph	Basket-ball (tête de réseau. Partenaire du réseau : Clg Pierre et Marie Curie)		
Lure	Sainte-Anne Saint-Joseph	VTT Gymnastique		
Luxeuil-Les-Bains	Saint-Colomban	Tennis de table		
Vesoul	Le Marteroy	Football Handball		

Article 2 : Madame la secrétaire générale d'académie, madame et messieurs les inspecteurs d'académie-directeurs académiques des services de l'éducation nationale des départements du Doubs, du Jura, de la Haute-Saône et du Territoire de Belfort, mesdames et messieurs les chefs d'établissement sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Besançon, le 2 avril 2025

Pour la Rectrice et par délégation,
La Secrétaire Générale de l'Académie

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ★ ACADÉMIE DE BESANÇON ★

Alma LOPES